



CRISE DU CORONAVIRUS SCOLARITÉ À DISTANCE !

La première semaine de reprise des activités en bureau s'est globalement bien passée grâce à un gros travail des équipes logistiques. Plusieurs points RH restent encore à préciser, ainsi que les consignes métiers.

De plus, depuis le 16 mars, la scolarité des agents Insee a fortement été impactée par la crise sanitaire. Cours et examens à distance, stage en télétravail, manque de matériel, précarité financière : les problèmes rencontrés par les élèves sont légion.

La CFDT alerte sur le nécessaire maintien des dispositifs de précaution au-delà de cet été.

150 agents à l'Insee

Le nombre d'agents ayant déclaré des symptômes est de 150 dont 28 enquêteurs au 18 mai.

POINT RH

Congés

L'[ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020](#) fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire (article 10) remplace, dans les articles 1er et 2 de l'ordonnance congés n°2020-430 du 15 avril 2020, les mots : « le terme de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi du 23 mars 2020 susvisée ou, si elle est antérieure, la date de reprise de l'agent dans des conditions normales, » par les mots : « le 31 mai 2020 inclus ». En reportant l'échéance du 23 au 31 mai, cette modification introduit donc une petite souplesse dans la contrainte de dépôt de jours RTT/congés.

Pour la CFDT, les agents doivent pouvoir prendre les congés qu'ils souhaitent et au minimum 20 jours par an et demande l'application de cette souplesse.

La Direction refuse d'allonger la période pour poser les congés, considérant que la période du 16 mars au 24 mai est incluse dans la période réglementaire. De plus, la quasi-totalité des agents a déjà posé les 5 jours demandés car ils en avaient besoin.

Pour les agents qui n'auraient pas posé ces 5 jours, la hiérarchie dispose cependant de cette période pour leur imposer avec un jour franc de prévenance.

Pour rappel, le recours en annulation de l'ordonnance déposé par la CFDT au Conseil d'État est toujours d'actualité.

Prime de crise

Le décret relatif aux primes annoncées par le gouvernement est sorti. Il reste maintenant à la Direction de l'Insee à finaliser le choix des agents qui la toucheront et à fixer le montant de cette prime.

Pour la CFDT, cette prime reste un sujet polémique. Il ne nous appartient pas de dire quels agents sont plus méritants que tels autres.

Tous les agents se sont mobilisés pour maintenir les activités de l'Insee et réaliser, pour certains, des missions supplémentaires dans la mesure des moyens mis à leur disposition et de leur condition de travail à domicile.

Nous demandons une revalorisation des carrières avec la poursuite du PPCR et une revalorisation du point d'indice.

Consultez le [décret n° 2020-570 du 14 mai 2020](#) relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction publique de l'État et de la Fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Indemnité liée à l'utilisation du logement

Même si sur le principe, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a donné son accord, cette indemnité est toujours en cours d'examen, tant par sa nature que par son montant et les éléments à prendre en compte.

Congés bonifiés

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics a indiqué qu'il n'y aura pas de campagne de congés bonifiés cet été. Une réflexion est en cours pour la repousser à cet hiver afin que les agents ne les perdent pas.

Organisation des présences - Personnes vulnérables

Les consignes d'organisation des retours en bureau sont variables selon les établissements, malgré la diffusion des 2 Flash info RH.

Des Comités Techniques locaux sur la reprise se sont tenus dans presque toutes les régions avant la reprise, pour certains sans documents, pour d'autres avec des plans de reprises élaborés avec les élus.

Certains encadrants demandent que tous les agents reviennent au moins une fois au bureau d'ici fin mai.

La CFDT alerte sur la présence de personnes vulnérables sur les plannings de présence.

Il n'est pas toujours tenu compte de la situation individuelle de chaque agent. Pour la Direction, c'est l'encadrant qui choisit qui doit être présent en tenant compte des signalements de santé fragile.

Le télétravail n'est pas systématiquement accordé, sauf pour les personnes fragiles. Il ne doit pas être tenu compte des informations médicales passées (respect du secret médical). Les agents vulnérables au sens du Covid doivent saisir leur médecin traitant ou le médecin de prévention.

Si une personne signalée vulnérable souhaite se rendre sur site, il lui sera demandé de signer une décharge indiquant qu'elle prend la responsabilité des risques que cela implique.

Un encadrant suspectant le mauvais état sanitaire d'un agent peut lui demander de voir le médecin de prévention afin d'obtenir un certificat médical.

Une communication spécifique sera faite sur la situation des personnes vulnérables. Elles seront incitées à se signaler et à rester en télétravail (ou en ASA à leur domicile si le télétravail est impossible).

La Direction souhaite que d'ici fin juin des réunions d'équipe puissent être organisées pour relancer le collectif de travail.

VOS REPRÉSENTANTES CFDT À CE GROUPE DE TRAVAIL

Nathalie Bailly,
06 26 84 65 14

Marielle Bigot

Formation

Plusieurs formations sur site ont été annulées. Certaines sont reprogrammées en visio ou audioconférence.

Par exemple, la formation à l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP), initialement prévue sur 3 jours complets est reprogrammée en juin sur 2 jours complets en audio conférence ou visio sur les postes personnels alors qu'il s'agit d'une enquête difficile.

Pour la CFDT, les formations à distance ne peuvent être que des formations courtes limitées à 1h30, et pas plus de 2 par jour.

L'enquête HVP se déroulant du 28 septembre au 31 décembre 2020, la CFDT demande que les formations soient repoussées afin d'être assurées en présentiel début septembre ou dès que ce sera possible.

La Direction a donné la consigne que toutes les formations pouvant se faire à distance doivent se faire en audio ou visioconférence. Un visa de la Secrétaire générale est nécessaire pour toute formation sur site.

Elle va réfléchir à un protocole intégrant les contraintes des formations à distance (connexion peu fiables, voire inexistantes, fatigue, contraintes familiales).

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES ÉCOLES

Depuis le 17 mars, les écoles recevant des agents de l'Insee sont fermées. Seuls quelques agents permanents sont présents à effectifs restreints. Là encore, il reste de nombreuses incertitudes concernant les conditions de reprise.

La CFDT rappelle l'importance du maintien des gestes barrières, quelles que soient les écoles et les dates de reprises envisagées.

Ainsi, la capacité des salles, la présence de salles informatiques et de bibliothèques, laissent présager qu'il ne sera pas possible de faire revenir beaucoup de personnes. Les points clés d'une reprise tels que le nettoyage, les masques, seront à étudier avant la reprise, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

ENSAI/ENSAE

Organisation

Les cours sont dispensés à distance via l'outil Teams et mis en ligne.

Les évaluations ont consisté en des devoirs à la maison. Les élèves ont disposé des vacances scolaires. Ils n'ont pas eu d'autres congés imposés.

Aucun élève n'a été en autorisation d'absence exceptionnelle. Un seul élève a été malade et testé positif.

La Direction indique que les salles sont utilisées au tiers de leur capacité et que les bibliothèques sont fermées. Les consignes nécessaires sur la capacité maximale de chaque salle ont été affichées.

Consciente de la charge de travail et du stress engendré par cette situation anormale, la Direction a demandé l'allègement de la charge de travail à la maison.

Pour la CFDT, l'allègement de la charge n'est pas clairement établi.

Le maintien des emplois du temps ne nous paraît pas compatible avec les dispositifs d'enseignement à distance et la fatigue qu'ils engendrent.

Soutien

Le dispositif de soutien manque de précision. Les élèves se plaignent d'une forte charge de travail, de difficultés à concilier vie professionnelle, contraintes familiales et techniques.

La Direction indique qu'il y a surtout des problèmes techniques. Elle a activé l'aide financière pour une vingtaine de dossiers : aide alimentaire, remplacement équipement informatique, clef 3G...

Selon la Direction, l'objectif d'embarquer tous les élèves pour la 2^e année est tenable en maintenant un contact individuel. Il ne devrait pas y avoir un nombre de redoublements plus important que les années précédentes.

Stage

Les stages de découverte sont maintenus avec l'aval de la DG Insee, en télétravail.

Rentrée

Le calendrier de rentrée universitaire à l'ENSAI est maintenu, tandis qu'il est repoussé de 2 semaines à l'ENSAE.

Scolarité des contrôleurs stagiaires B6

Pour le Centre de formation de Libourne (Cefil), c'est la scolarité des agents B issus du concours normal de contrôleur qui est la plus problématique. Si la formation au Cefil s'est déroulée sans heurts, le stage a été fortement perturbé puisque les 46 élèves n'ont eu que 2 jours de stage dans leur établissement avant le confinement. Ils ont ensuite connu des conditions de travail dégradées : garde d'enfants pour certains, difficultés liées à l'équipement, aux connexions, à l'accessibilité aux informations et aux ressources nécessaires, difficultés à communiquer avec leur équipe ou leur tuteur, absence de formation métier.

Le Cefil est resté en contact avec les stagiaires pendant toute la durée du confinement : des réunions ont eu lieu régulièrement avec les délégués et les formateurs ont également pris contact avec les tuteurs et les stagiaires. Un quart des sujets de stage a été adapté face aux conditions de travail et certains sujets ont même été refondus complètement.

Malgré la communication régulière, la CFDT a rappelé le stress auxquels les stagiaires ont été soumis devant les conditions de travail et les incertitudes par rapport au calendrier de stage.

Les dates de remise de rapport et de soutenance sont repoussées suite au confinement.

Il a été décidé en concertation avec les délégués de la promotion de stagiaires qu'il était préférable d'établir une date de remise du rapport adaptée à la situation de chaque stagiaire. Ils seront donc remis entre mi-juillet et mi-septembre (40 % en juillet, 40 % en août et 20 % en septembre).

La note d'adaptation à l'emploi devrait pouvoir se baser sur le travail en présentiel que les stagiaires devraient être en mesure d'accomplir à partir de septembre.

Des incertitudes demeurent quant à la soutenance de stage qui devrait avoir lieu fin octobre ou début novembre. Si le Cefil souhaite maintenir une soutenance en présentiel comme les années passées, l'organisation sera déterminée ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

La CFDT a fait part des inquiétudes des stagiaires vis-à-vis du déplacement pour se rendre à la soutenance et des risques de contamination qu'il occasionnerait (plus de 500km pour certains avec une correspondance à Paris). Elle a demandé l'organisation des soutenances en visioconférence ou sur chaque site.

Quelles que soient la date de remise du rapport et la date de soutenance, la titularisation des contrôleurs stagiaires se fera en date du 1er octobre, comme les années précédentes.

Scolarité des contrôleurs B2

Pour les agents issus du concours interne spécial de contrôleurs et les agents promus aux choix, la formation prévue au printemps 2020 n'a pu avoir lieu et sera repoussée au printemps 2021, en même temps que la formation des lauréats du concours 2020.

Cette double promotion ne devrait pas poser de problèmes étant donné la taille réduite des groupes.

Scolarité des A promus au choix et des lauréats du RAEP

Initialement prévue entre le 15 juin et le 10 juillet prochains, la 2^e session de formation des attachés sera repoussée puisque les agents n'ont pas pu réaliser leur stage de découverte.

Scolarité des C

La 2^e session de formation pour les agents C de la promotion 2019, prévue du 16 au 27 mars n'a pu avoir lieu et sera reportée en septembre 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

Pour les futures promotions de C, les périodes de formation seront probablement inversées par rapport aux promotions précédentes avec une première session en mars et la seconde session en septembre.

Formation Initiale des Enquêteurs

La session prévue pour septembre 2020 est reportée à une date ultérieure.

Classe Préparatoire Intégrée (Préparation au concours externe de contrôleur)

La promotion 2019/2020 de la Classe Préparatoire Intégrée a pu suivre la scolarité sans problème. Seule la semaine de préparation à l'oral du concours a été annulée à cause du confinement, sans que cela ne porte à préjudice, les épreuves orales du concours ayant été annulées également. Le recrutement de la promotion 2020/2021 est en cours (notamment grâce à des entretiens en visioconférence) et la rentrée devrait se faire en octobre.

Situation des permanents du Cefil

Les permanents du Cefil ont entamé un retour progressif en présentiel. Le Cefil a été équipé du matériel nécessaire (masques, gel, lingettes) et la distanciation est respectée (facilitée par la très faible fréquentation de l'établissement à l'heure actuelle).

La CFDT a demandé que le calendrier des formations devant avoir lieu au Cefil à partir de septembre soit communiqué dès que possible.

CAMPAGNE DE MOBILITÉ

PEP

Les campagnes de mobilité interne des agents de catégories B et C ont été interrompues avec le confinement. Compte tenu des délais restreints pour promouvoir les postes ouverts, la Direction autorise les directeurs à ouvrir certains postes à la *Place pour l'Emploi Public (PEP)*.

La CFDT demande que les agents Insee soient prioritaires s'ils postulent sur un poste. Ils ne doivent pas être recalés au profit d'un agent extérieur.

La Direction confirme que les postes qui seront mis à la PEP sont ceux qui n'auront pas eu de candidats durant la campagne.

Les agents Insee pourront tout de même postuler sur ces postes.

Présentation des postes

L'organisation de la présentation des postes se fait habituellement en com'interne.

Certaines régions proposent des présentations Zoom des postes par plages, d'autres par téléphone ou via Zoom, en fonction du nombre de personnes qui se manifesteront pour chaque poste.

La CFDT demande que les présentations soient toutes faites via Zoom par plage et qu'une présentation pré-enregistrée soit mise sur intranet.

La Direction indique qu'elle préconise une présentation via Zoom des postes pour permettre un accès équitable aux informations.

